

Image not found or type unknown



Procédure de mise en tutelle après la signature du compromis de vente

Par **feabian**, le **07/12/2019** à **13:46**

Bonjour,

Nous avons signé un compromis de vente avec le vendeur et l'agence immobilière. Cependant, le notaire n'a pas envoyé la convocation pour signer l'acte de vente depuis. Il s'explique qu'une procédure de mise en tutelle vient d'être lancée pour le vendeur. Depuis le mois d'avril, nous attendons une date pour signer cet acte de vente. Cela fait déjà beaucoup plus que six mois que nous attendions les informations. Pensez-vous que cela est normal?

Merci pour vos réponses.